

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 33 Vœu relatif à un hommage à Malek Chebel.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le décès le 12 novembre 2016 à Paris de l'anthropologue des religions Malek Chebel ;

Considérant que Malek Chebel, né le 23 avril 1953 à Skikda, en Algérie, obtient une bourse étudiante accordée par le consulat de France à Alger lui permettant d'étudier à l'université Paris 7 dès 1977 et d'en obtenir un doctorat en psychopathologie clinique et psychanalyse en 1980, suivi d'un doctorat d'ethnologie à Jussieu en 1984 et d'un doctorat de sciences politique à l'IEP de Paris, avant d'être en 1995 habilité à la direction de recherche à l'université de la Sorbonne ;

Considérant que les travaux de Malek Chebel s'articulent autour d'une pensée pluridisciplinaire, alliant psychanalyse, anthropologie et histoire, et sont principalement centrés autour de la question de la place et de la défense de la liberté dans la culture musulmane et dans l'islam ;

Considérant que Malek Chebel a été l'ambassadeur, pendant de nombreuses années, de ce qu'il a appelé un « islam des lumières », appelant notamment au dialogue interculturel et interreligieux et d'une réflexion sur la relation entre islam et Occident ;

Considérant que Malek Chebel était réputé pour sa réflexion sur l'islam, en termes de culture, d'histoire, de vie intellectuelle ou encore d'érotisme, mais également pour être proche de la pensée soufie ;

Considérant que Malek Chebel était un fin lettré qui a traduit lui-même le Coran en 2009, devenant ainsi pour les nouvelles générations l'un de ceux qui vulgariseront l'islam en le rendant accessible et ancré dans le réel ;

Considérant que sa connaissance encyclopédique de l'islam et de ses valeurs, l'a conduit à multiplier les anthologies, des plus denses avec le Dictionnaire des symboles musulmans, Albin Michel, 1995, aux plus accessibles, cosignant également en 2008 une collection Le Coran pour les nuls et L'Islam pour les nuls, qui devint un best-seller en 2015 ;

Considérant que son œuvre et ses publications, plus de 90 livres, ont contribué à sortir l'islam d'une image caricaturale pour défricher, loin des tabous, grâce à ses compétences croisées et son esprit libre, des territoires inexplorés tel que celui de « la sensualité en terre d'islam », qui l'a conduit à proposer une Encyclopédie de l'amour en Islam, mettant ainsi en lumière la volupté et le raffinement d'une culture musulmane ouverte et généreuse ;

Considérant que Malek Chebel a défendu la liberté sous toutes ses formes, liberté de vivre, de penser, mais aussi d'aimer avec son essai Du Désir (Payot, 2000) Erotisme, beauté et sexualité dans le monde arabe, en Perse et en Turquie (Payot, 1995) ;

Considérant que son livre Islam en 100 questions deviendra, un an avant sa disparition, un livre testament où il propose d'enraciner la deuxième religion de France dans la contemporanéité et la modernité ;

Considérant que Malek Chebel était reconnu pour ses positions publiques en faveur d'un islam libéral ainsi que d'une réforme de l'islam incluant certains aspects de la modernité politique ;

Considérant qu'en 2008, il est fait Chevalier de la Légion d'honneur ;

Fadila MEHAL, Olga JOHNSON, François HAAB, Beatrice LECOUTURIER, Maud GATEL, Anne TACHENE, Eric HELARD et les élus du groupe UDI-MoDem,

Proposent :

Qu'un hommage soit rendu par la Ville de Paris à Malek Chebel, notamment par l'attribution d'une dénomination de voie ou d'un espace public parisien.

Qu'un colloque soit soutenu autour de l'œuvre de Malek Chebel en lien avec la Fondation Malek Chebel pour la culture et la connaissance.

Qu'un évènement soit organisé autour des travaux et ouvrages de Malek Chebel au sein des bibliothèques de la Ville de Paris.